

# 20ème RALLYE D'AUTOMNE VHC

## 16-17-18 novembre 2018

### épreuve du Championnat de France des rallyes VHC

Le règlement particulier de ce rallye complète le règlement standard des rallyes FFSA; les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2018 par le règlement du Championnat de France des rallyes VHC 2018;

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. 2018

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier sportif de ce rallye.

#### LISTE DES ADRESSES

##### ORGANISATEUR –SECRETARIAT ET PERMANENCE DU RALLYE

ASA Sport Automobile Océan  
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle  
Tél. : 05 46 44 23 23 - Fax : 05 46 44 75 82  
E-mail : SAO17@wanadoo.fr  
Site Internet : [www.sportautoocean.com](http://www.sportautoocean.com)  
(N : 46°9'15,3" – O : 1°7'01,8")

##### ACCUEIL DES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

Vendredi 16 novembre 2018 à partir de 8h00  
Samedi 17 novembre 2018 à partir de 8h00  
A.S.A. Sport Automobile Océan  
1 Rue Gaspard Monge - 17000 LA ROCHELLE  
Tél. : 06 71 78 89 82

##### VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Esplanade Tabarly – 17000 LA ROCHELLE  
Tél. : 06 89.30.40.49

##### P.C. DIRECTION DE COURSE COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

A.S.A. Sport Automobile Océan  
1 Rue Gaspard Monge - 17000 LA ROCHELLE

##### AFFICHAGE OFFICIEL

AU P.C et au Podium Départ Arrivée

##### REMISE DES PRIX

Sur le podium

#### PROGRAMME - HORAIRES

##### Lundi 25 septembre 2018

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

##### Lundi 5 novembre 2018

Clôture des engagements

Pré-vérifications administratives, publication et distribution du carnet d'itinéraire, à la permanence du Rallye :

- Vendredi 9 novembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 10 novembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Lundi 12, mardi 13 octobre et mercredi 14 novembre 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Jeudi 15 novembre 2018 : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

##### Dates et heures des reconnaissances :

10 et 11 novembre et/ou 14 et 15 novembre  
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

##### Jeudi 15 novembre 2018 :

De 13h30 à 17h00

Séance d'essais

##### Vendredi 16 novembre 2018 :

- Vérifications administratives de 9h00 à 12h00
- Vérifications techniques de 9h15 à 12h15
- Mise en Parc de départ : de 10h00 à 13h00  
Quai de la Georgette – La Rochelle

- 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs à 11h00
- 14h30 Publication des équipages admis au départ, l'ordre et heures des départs de la 1<sup>ère</sup> étape au PC et au podium de départ.

- 17h00 départ de la 1<sup>ère</sup> voiture
- Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape à partir de 19h31

##### Samedi 17 novembre 2018 :

- 07h00 Publication des résultats de la 1<sup>ère</sup> étape  
Ordre et heures des départs, de la 2<sup>ème</sup> étape au PC et au podium de départ
- 08h00 départ de la 2<sup>ème</sup> étape
- Arrivée de la 1<sup>ère</sup> voiture à partir de 21h34, au Parc à Surgères
- Vérifications finales : voir article 1.3.12 du règlement standard
- Publication des résultats du rallye 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au PC et au podium à Surgères.
- Remise des prix sur le podium

**NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA Sport Automobile Océan :**

[www.sportautoocean.com](http://www.sportautoocean.com)

#### ARTICLE 1. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA;

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan, en qualité d'organisateur administratif, organise le 20ème RALLYE D'AUTOMNE VHC qui se déroulera les 16-17-18 novembre 2018.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le 12/09/2018 sous le numéro 22/2018 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 668 en date du 24/09/2018.

##### Comité d'Organisation

Président : Jérôme PIQUENOT

Vice-président : Loïc BARBIER  
Trésorier Hervé HENO  
Secrétaire Catherine CONDEMINE

### Secrétariat et permanence du rallye

Secrétariat et Permanence du Rallye :  
- du 17 septembre au 15 novembre 2018 : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.  
- du vendredi 16 et samedi 17 novembre de 08h00 à minuit  
A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN  
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE  
Tél. :05-46-44-23-23 – Fax : 05-46-44-75-82  
E-mail : sao17@wanadoo.fr  
Site Internet : [www.sportautoocean.com](http://www.sportautoocean.com)

### Organisateur Technique

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN  
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle  
Représentée par M. Daniel BLUTEAU.

#### **1.1P. OFFICIELS**

**Observateur F.F.S.A.** Jacques PAOLI

#### **Collège des Commissaires Sportifs :**

Président Dominique LUNEL  
Membres François MONATH  
Jacques OLIVIER  
Secrétaire Michèle MEYER

#### **Direction de course**

Directeur de Course Joseph LORRE  
Directeurs Adjoints Michel LAROULANDIE  
Adjoints à la DC Pascal BATTE  
Valérie DIEBOLT  
Sylvie ZYCH  
Directeur de Course Nicole BONNET  
Adjoint au Rallye2

**Médecin Chef** Jean Pierre RIGOBERT

#### **Commissaires Techniques**

**Délégué F.F.S.A.** Bernard POTTIER

#### **Commissaires Techniques**

Responsable Jean Louis BOSC  
Luc GOURDON

**Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents** Renée JECKER

#### **Vérifications administratives**

Laurent TEILLARD

#### **Vérifications techniques**

Joël BOURCIER

**Véhicule tricolore** Philippe AGOSTINIS  
Aurélié FERNANDES

**Véhicule Autorité** Bernard CONDEMINE

**Infos** Loïc BOUIN

**Véhicule 000** Jannick DAUBIGNE  
Didier LUEZ

**Véhicule 00** Serge FAUVEL  
Patrice RAUD

**Voiture 0 VHC** Philippe CHEVAUCHER

**Voiture 0 Moderne** Hugues DELAGE

**Voiture 0 VHRS** Jean Pierre LEVASSEUR

**Véhicule Balai** Patrick ORILLAC

#### **Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES**

Roger DESMOULINS  
Jean Louis MINEUR  
Jean Luc ROGER

#### **Directeurs de Course adjoints délégués aux ES**

Claudette MARANDEAU  
Joël BOURCIER  
Christian RAINAUD

#### **Directeurs de Course adjoints délégués aux ES Point Inter**

Christian ISNARD  
Patrice DELIAS

#### **Directeurs de Course adjoints délégués à la séance d'essais**

Bernard CONDEMINE

#### **Commissaires Sportifs**

**Chargé de la publicité** Jean Paul BONNAUD

#### **Parc Fermé et Parc de Regroupement La Rochelle**

Michel BLANC – Dominique JOUBERT

#### **Parc Assistance La Rochelle**

Laurent TEILLARD

#### **Juges de fait**

Equipe n°1  
Responsable Jean Paul BONNAUD  
Gilles BOUBIEN  
Equipe n° 2 Jean Marc SEGOUIN  
Rémy DUMOND  
Equipe n° 3 Jacques TROMAS  
Jean michel COURGEAU

**Affichage officiel** Jean Luc COUSSEAU

*A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.*

#### **Chargés des relations avec la presse**

Serge DUQUESNOY

#### **Classement Patrick SOFT**

#### **Responsable des reconnaissances**

Sébastien BLANCHARD

#### **Responsable du chronométrage**

Stéphane MONFORT

#### **Relation sécurité avec le PC**

**Ouverture 1<sup>er</sup> tour** Daniel BLUTEAU

**Chronométrage** Chronomètres  
FFSA

**Remise des Prix** Christian  
INGREMEAU

#### **Commissaires**

Participation des commissaires de l'ensemble des Ligues du Sport Automobile.

## 1.2. ELIGIBILITE

Le 20ème RALLYE D'AUTOMNE VHC compte pour :  
- le Championnat de France des Rallyes VHC 2018  
- la Coupe de France des Rallyes VHC 2019  
- le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord 2018

## 1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une heure de convocation pour les vérifications administratives qui seront, également, sur le site de l'ASA Sport Automobile Océan ([www.sportautoocean.com](http://www.sportautoocean.com)).

Les vérifications auront lieu le vendredi 16 novembre - Esplanade Eric TABARLY LA ROCHELLE de 9h00 à 12h00 pour les vérifications administratives et de 9h15 à 12h15 pour les vérifications techniques.

**Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires, au bureau du SAO.**

**Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les documents suivants :**

**Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité**

**Licences du pilote et du copilote valables pour l'année en cours**

**Le PTH/PTN de la voiture**

**Le passeport technique 3 volets.**

Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à cette épreuve, pourra contacter le Service Technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette épreuve en Catégorie Classic

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation ...) et divers autres documents.

Les concurrents ayant présenté l'ensemble des documents ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement : **Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité et Licences du pilote et du copilote de l'année en cours, lors des vérifications administratives obligatoires** du vendredi 16 novembre 2018.

A l'issue des vérifications, les voitures seront mises en parc fermé Quai de la Georgette à La Rochelle.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à Etablissements Municipaux  
17700 SURGERES  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

## ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5.** Toute personne qui désire participer au 20ème RALLYE D'AUTOMNE VHC doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **complétée lisiblement et**

**intégralement**, au plus tard le lundi 5 novembre 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

***Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET le copilote, entièrement et correctement, pour transmission à la Préfecture :***

- l'adresse
- le lieu de naissance
- le n° de permis de conduire

***Une zone de ravitaillement en carburant étant prévue, ne pas oublier de renseigner la zone pour indiquer si vous utilisez le carburant du commerce ou si vous avez votre propre carburant.***

**3.1.10.** Compte tenu du 62ème RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME et le 1er RALLYE D'AUTOMNE VHRS, le nombre maximum des engagés pour les 2 rallyes est fixé à 190 voitures maximum.

**3.1.11.1.** Les droits d'engagement sont fixés :  
- avec la publicité facultative des organisateurs à 460 €  
- sans la publicité facultative des organisateurs à 920 €  
Y compris la prime d'assurance

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des caractéristiques du véhicule de reconnaissance et 1 PHOTO RECENTE ET NETTE POUR LE PILOTE ET POUR LE COPILOTE avec le nom au dos des photos.

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère page du PTH.**

## 3.2. EQUIPAGES

**3.2.10.** Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront être obligatoirement titulaires et porteur de leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité, tout au long du rallye.

## 3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.  
Reclassement après l'ES2

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

**L'utilisation des phares et rampes de phares, à LED ou à Xénon est interdite.**

### 4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990) titulaires d'un passeport technique historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallye VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1977 à 1981);

### 4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

#### 4.3.1.2

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute

réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

#### 4.3.2.1. Parc d'Assistance

Le Parc d'Assistance sera situé :  
Les Minimes à La Rochelle

Dans le Parc d'Assistance ne sera accepté qu'**un** seul véhicule d'assistance par équipage. Ce véhicule d'assistance devra être identifié au moyen du sticker "Assistance" collé sur le pare-brise côté passager, sticker qui sera remis lors du retrait du carnet d'itinéraire. Seule la présence de ce sticker donnera accès au Parc d'Assistance.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures.

La vitesse dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

#### 4.3.2.2. Zone de ravitaillement carburant

**Il est mis en place une zone de ravitaillement carburant accessible uniquement après les ES 4 ET 7**

Le ravitaillement en carburant est autorisé dans la station-service LECLERC, indiquée sur le carnet d'itinéraire comme station autorisée sur le parcours, uniquement pour les concurrents utilisant des carburants du commerce. Aucune présence d'assistance n'est autorisée, seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe.

Pour les concurrents n'utilisant pas des carburants du commerce, il est mis en place une zone de ravitaillement carburant sur le parking LECLERC. L'accès à cette zone sera autorisé **UNIQUEMENT** aux concurrents en ayant fait la demande sur leur fiche d'engagement et à un véhicule d'assistance léger identifié. Il leur sera délivré un sticker « ACCES ZONE RAVITAILLEMENT » à apposer sur le véhicule d'assistance léger (un véhicule d'assistance léger pourra assurer le ravitaillement de plusieurs concurrents). Dans cette zone les bidons devront être obligatoirement en fer, **les jerricans en plastiques sont INTERDITS.**

Distance maximum entre 2 parcs d'assistance :

Vendredi 16 novembre : 71,115 km dont 20,060 km d'ES

Samedi 17 novembre :

2<sup>ème</sup> section et 3<sup>ème</sup> section : 154,354 km dont 41,274 km d'ES

4<sup>ème</sup> section : 74,344 km dont 23,97 km d'ES

Distance maximum entre 2 "ravitaillements carburant" :

Samedi 017 novembre :

2<sup>ème</sup> section et 3<sup>ème</sup> section :

Parc d'assistance-Ravitaillement : 76,104 km dont 23,970 d'ES

Ravitaillement-Parc d'assistance : 78 ,250 km et 17,770 km d'ES

**4.3.2.3** Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture

- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance
- en outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Dans la Zone de ravitaillement carburant située sur le parking Personnel LECLERC il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous la partie de la voiture de course où se fait le ravitaillement une bâche étanche résistante aux hydrocarbures.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

#### 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

La plaque d'immatriculation avant (52mm x 110mm) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque pourra entraîner les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes 2018 soit une pénalité de 160€ pour le 1<sup>er</sup> constat et une pénalité de 320€ en cas de récidive.

#### 4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

#### ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif organisation au présent règlement particulier.

Publicité obligatoire : panneaux de portières, plaques de rallye, surface plaque d'immatriculation 520mmx110mm.

Publicité facultative : angle supérieur droit et gauche du pare-brise 250mmx100mm.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs.

Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

#### ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

##### 6.1. DESCRIPTION

Le Rallye représente un parcours de 457,907 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 127,498 km.

Les épreuves spéciales sont :

Le vendredi

- AIGREFEUILLE 8,520 km 1 fois
- CDA STE SOULLE 11,540 km 1 fois

Le samedi

- AIGREFEUILLE 11,386 km 3 fois
- VOUHÉ 12,580 km 3 fois
- CD 17 GENOUILLÉ 17,770 km 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

**6.2.1** Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

**Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver ainsi l'avenir des rallyes**

Le nombre de passage en reconnaissances est limité à trois au maximum.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

### 6.2.2 Véhicules

- véhicules de série

- pneus de série homologués route

- autocollant avec la mention "Reconnaissances" et un numéro d'ordre. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances

- les concurrents doivent fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire

- en cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur

- un contrôle de conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances

- aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé.

### 6.2.5 Durée

Les reconnaissances seront réglementées dans le temps à 2 sessions :

10 et 11 novembre – 14 et 15 novembre

de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Le panachage week-end et semaine est autorisé.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 16 novembre, au CH d'entrée des vérifications administratives, pour 12h00 au plus tard.**

Les concurrents doivent inscrire, eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de pointage, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans l'ES). L'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront applicables : article 6.2.7 de la Réglementation Standard FFSA.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé Quai de la Georgette – La Rochelle.

- le vendredi 16 novembre 2018 entre 10h00 et 13h00,

- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 13h00,

- le départ des voitures sera donné de minute en minute. La 1<sup>ère</sup> voiture du RALLYE D'AUTOMNE VHC partira à 17h00.

## 7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : combinaison marquée « COMMISSAIRE » ou « SECURITE »

Chef de poste : chasuble marquée « CHEF DE POSTE »

Chargé des Relations avec les Concurrents : blouson jaune marqué « RELATIONS CONCURENENTS »

### 7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le road-book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\*NB : les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcé, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

**7.5.8.** Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant.

Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course :

- 1<sup>ère</sup> infraction : 10 secondes
- 2<sup>ème</sup> infraction : 1 minute
- 3<sup>ème</sup> infraction : 3 minutes
- Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et particulièrement en cas de récidive.

### **7.5.17 SECURITE DES CONCURRENTS**

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA  
Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée .Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

### **7.5.20 BASE D'ESSAI**

Une séance d'essais sera organisée le **JEUDI 15 NOVEMBRE** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00. Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 80 €. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien nominativement désigné et après accord du Directeur de Course de la base d'essais. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Charente Maritime.

### **ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL - PENALITÉ**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes et du règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2018.  
Et un classement à l'Indice de Performance.  
Le Vainqueur d'un rallye VHC ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

### **ARTICLE 10. PRIX :**

Des prix en nature récompenseront les 3 premiers équipages de chaque catégorie ainsi que le premier équipage féminin.

La remise des prix se déroulera sur le podium:

## ANNEXE 5 : Epreuves Spéciales RALLYE D'AUTOMNE VHC

### PREMIÈRE SECTION :

#### SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE

71,575 Km comprenant 2 épreuves spéciales de 20,060 Km

**E.S. n° 1 : AIGREFEUILLE**

Départ : AIGREFEUILLE Rue de la Grande Raise

Arrivée : LE PÉRÉ

8,520 Km

**E.S. n° 2 : ST MEDARD – SAINTE SOULLE**

Départ SAINT MEDARD

Arrivée : SAINTE SOULLE

11,540 Km

### DEUXIÈME SECTION :

#### SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

154.354 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 41,736 Km

**E.S. n° 3 : AIGREFEUILLE**

Départ : AIGREFEUILLE

Arrivée : ST CHRISTOPHE – LE CHAMOU

11,386 Km

**E.S. n° 4 : VOUHÉ**

Départ : Chemin des Longées

Arrivée : VOUHÉ

12,580 Km

**E.S. n° 5 : CD17 GENOUILLÉ**

Départ : FOUGEROLLES

Arrivée : LA CHEVALERESSE

17,770 km

Km

### TROISIÈME SECTION :

#### SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

154.354 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 41,736 Km

**E.S. n° 6 : AIGREFEUILLE**

Départ : AIGREFEUILLE

Arrivée : ST CHRISTOPHE – LE CHAMOU

11,386 Km

**E.S. n° 7 : VOUHÉ**

Départ : Chemin des Longées

Arrivée: VOUHÉ

12,580 Km

**E.S. n° 8 : CD17 GENOUILLÉ**

Départ : FOUGEROLLES

Arrivée : LA CHEVALERESSE

17,770 Km

### QUATRIÈME SECTION :

#### SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LES VARENNES

77,624 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 29,156 Km

**E.S. n° 9 : AIGREFEUILLE**

Départ : AIGREFEUILLE

Arrivée : ST CHRISTOPHE – LE CHAMOU

11,386 Km

**E.S. n° 10 : VOUHÉ**

Départ : Chemin des Longées

Arrivée : VOUHÉ

12,580 Km

Soit une longueur totale du Rallye de 457,907 Km comprenant 10 épreuves spéciales totalisant 127,498 Km

# RALLYE D'AUTOMNE VHC

## ANNEXE 5 bis : Itinéraires et Contrôles

Contrôles	Itinéraire	Partiel	Kilométrage		Temps imparti	Horaires	
			Entre CH	Total		Première voiture VHC	Dernière voiture VHC

**Vendredi 16 novembre 2018**

**PREMIERE ETAPE**

**PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC FERMÉ LA ROCHELLE**

**Premier secteur : 3,280 Temps imparti : 0:15**

CH 0	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé					17:00	17:25
CH 0A	LA ROCHELLE Entrée Parc d'Assistance Les Minimes	3,280	3,280	3,280	0:15	17:15	17:40
	LA ROCHELLE PARC D'ASSISTANCE				0:20		

**Deuxième secteur : 21,175 Temps imparti : 0:40**

CH 0B	LA ROCHELLE Sortie du Parc d'Assistance Les Minimes					17:35	18:00
CH 1	AIGREFEUILLE	21,175	21,175	24,455	0:40	18:15	18:40
	Neutralisation	0,100			0:03		

**Troisième secteur : 21,170 Temps imparti : 00:30**  
**1ère épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 8,520**

DES 1	Départ E.S. n°1 : AIGREFEUILLE Rue de la Grande Raise			24,555		18:18	18:43
AES 1	Arrivée E.S. n°1 : LE PÉRÉ	8,520					
CH 2	SAINT MEDARD	12,650	21,170	45,725	0:30	18:48	19:13
	Neutralisation	0,360			0:03		

**Quatrième secteur : 25,490 Temps imparti : 0:40**  
**2ème épreuve spéciale "ST MEDARD - STE SOULLE" : 11,540**

DES 2	Départ E.S. n°2 : ST MEDARD			46,085		18:51	19:16
AES 2	Arrivée E.S. n°2 : STE SOULLE	11,540					
CH 2A	LA ROCHELLE : Entrée Parc Fermé	13,950	25,490	71,575	0:40	19:31	19:56

**Samedi 17 novembre 2018**

**DEUXIEME ETAPE**

**DEUXIEME SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE**

**Cinquième secteur : 3,280 Temps imparti : 0:15**

CH 2B	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé					8:00	8:25
CH 2C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimes	3,280	3,280	74,855	0:15	8:15	8:40
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:25		

**Sixième secteur : 21,710 Temps imparti : 0:30**

CH 2D	LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimes					8:40	9:05
CH 2E	AIGREFEUILLE : Entrée pause	21,710		96,565	0:30	9:10	9:35
	AIGREFEUILLE - PAUSE				0:10		

**Septième secteur : 0,560 Temps imparti : 0:05**

CH 2F	AIGREFEUILLE : Sortie pause					9:20	9:45
CH 3	AIGREFEUILLE	0,560	21,710	97,125	0:05	9:25	9:50
	Neutralisation	0,100		15,528	0:03		

**Huitième secteur : 26,914 Temps imparti : 0:40**  
**Troisième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 11,386**

DES 3	Départ E.S. n°3 : AIGREFEUILLE			97,225		9:28	9:53
AES 3	Arrivée E.S. n°3 : ST CHRISTOPHE - LE CHAMOU	11,386					
CH 4	VOUHÉ	15,528	26,914	124,139	0:40	10:08	10:33
	Neutralisation	0,300			0:03		

**Neuvième secteur : 24,760 Temps imparti : 0:30**  
**Quatrième épreuve spéciale "VOUHÉ" : 12,580**

DES 4	Départ E.S. n°4 : Chemin des Longées			124,439		10:11	10:36
AES 4	Arrivée E.S. n°4 : VOUHÉ	12,580					
CH 4A	SURGERES Place du Château	12,180	24,760	149,199	0:30	10:41	11:06

**Dixième secteur : 17,430 Temps imparti : 0:50**

CH 4A	SURGERES Place du Château					10:41	11:06
CH 5	FOUGEROLLES	17,430		166,629	0:50	11:31	11:56
	Neutralisation	0,140			0:03		

**Onzième secteur : 59,160 Temps imparti : 1:05**  
**Cinquième épreuve spéciale "CD 17 GENOUILLÉ" : 17,770**

DES 5	Départ E.S. n°5 : FOUGEROLLES			166,769		11:34	11:59
AES 5	Arrivée E.S. n°5 : LA CHEVALERESSE	17,770					
CH5A	LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement	41,390	59,160	225,929	1:05	12:39	13:04
	LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT				0:15		



Contrôles	Itinéraire	Partiel	Kilométrage		Temps imparti	Horaires	
			Entre CH	Total		Première voiture Moderne	Dernière voiture Moderne

**TROISIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE**

**Douzième secteur : 3,280 Temps imparti : 0:15**

CH 5B	LA ROCHELLE : Sortie Regroupement					12:54	13:19
CH 5C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés	3,280	3,280	229,209	0:15	13:09	13:34
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:25		

**Treizième secteur : 21,710 Temps imparti : 0:30**

CH 5D	LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimés					13:34	13:59
CH 5E	AIGREFEUILLE : Entrée pause	21,710	21,710	250,919	0:30	14:04	14:29
	AIGREFEUILLE - PAUSE				0:10		

**Quatorzième secteur : 0,560 Temps imparti : 0:05**

CH 5F	AIGREFEUILLE : Sortie pause					14:14	14:39
CH 6	AIGREFEUILLE	0,560	21,710	251,479	0:05	14:19	14:44
	Neutralisation	0,100			0:03		

**Quinzième secteur : 26,914 Temps imparti : 0:40**

**Sixième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 11,386**

DES 6	Départ E.S. n°6 : AIGREFEUILLE			251,579		14:22	14:47
AES 6	Arrivée E.S. n°6 : ST CHRISTOPHE - LE CHAMOU	11,386					
CH 7	VOUHÉ	15,528	26,914	278,493	0:40	15:02	15:27
	Neutralisation	0,300			0:03		

**Seizième secteur : 24,760 Temps imparti : 0:30**

**Septième épreuve spéciale "VOUHÉ" : 12,580**

DES 7	Départ E.S. n°7 : Chemin des Longées			278,793		15:05	15:30
AES 7	Arrivée E.S. n°7 : VOUHÉ	12,580					
CH 7A	SURGERES Place du Château	12,180	24,760	303,553	0:30	15:35	16:00

**Dix septième secteur : 17,430 Temps imparti : 0:50**

CH 7A	SURGERES Place du Château					15:35	16:00
CH 8	FOUGEROLLES	17,430	17,430	320,983	0:50	16:25	16:50
	Neutralisation	0,140			0:03		

**Dix huitième secteur : 59,160 Temps imparti : 1:05**

**Huitième épreuve spéciale "CD 17 GENOUILLÉ" : 17,770**

DES 8	Départ E.S. n°8 : FOUGEROLLES			321,123		16:28	16:53
AES 8	Arrivée E.S. n°8 : LA CHEVALERESSE	17,770					
CH8A	LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement	41,390	59,160	380,283	1:05	17:33	17:58
	LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT				0:15		

**QUATRIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC FERMÉ SURGERES**

**Dix neuvième secteur : 3,280 Temps imparti : 0:15**

CH 8B	LA ROCHELLE : Sortie Regroupement					17:48	18:13
CH 8C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés	3,280	3,280	383,563	0:15	18:03	18:28
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:25		

**Vingtième secteur : 22,270 Temps imparti : 0:35**

CH 8D	LA ROCHELLE Sortie Parc d'Assistance					18:28	18:53
CH 9	AIGREFEUILLE	22,270	22,270	405,833	0:35	19:03	19:28
	Neutralisation	0,100			0:03		

**Vingt et unième secteur : 26,914 Temps imparti : 0:40**

**Neuvième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 11,386**

DES 9	Départ E.S. n°9 : AIGREFEUILLE			405,933		19:06	19:31
AES 9	Arrivée E.S. n°9 : ST CHRISTOPHE - LE CHAMOU	11,386					
CH 10	VOUHÉ	15,528	26,914	432,847	0:40	19:46	20:11
	Neutralisation	0,300			0:03		

**Vingt deuxième secteur : 24,760 Temps imparti : 0:30**

**Dixième épreuve spéciale "VOUHÉ" : 12,580**

DES 10	Départ E.S. n°10 : Chemin des Longées			433,147		19:49	20:14
AES 10	Arrivée E.S. n°10 : VOUHÉ	12,580					
CH 10A	SURGERES : Entrée Parc Final	12,180	24,760	457,907	0:30	20:19	20:44